

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées ARCH-FAM-2021-0-0815](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur le préfet de l'Aisne, 22 août 1846](#)

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur le préfet de l'Aisne, 22 août 1846

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Les relations du document

**Collection** [Correspondant.e.s](#)

[Crèvecœur, Guillaume \(1802-1877\)](#)  *est destinataire de cette lettre*

---

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur [Équipe du projet FamiliLettres \(Familiestère de Guise - CNAM\) & Projet EMAN \(UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle\)](#)

Droits [Familiestère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN \(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle\)](#). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [22 août 1846](#)

Lieu de rédaction [Esquéhéries \(Aisne\)](#)

Destinataire [Crèvecœur, Guillaume \(1802-1877\)](#)

Lieu de destination [Laon \(Aisne\)](#)

### Description

Résumé [Sur l'alignement des constructions de la nouvelle fonderie Godin-Lemaire édifée à Guise : Godin explique qu'il a présenté un état de concession des terrains à acquérir pour alignement à l'ingénieur de Saint-Quentin qu'il a vu à plusieurs](#)

reprises, que celui-ci promettait à la fin de juillet que l'arrêté d'autorisation n'en tarderait pas et qu'il s'étonne des difficultés que lui a causé monsieur Lecerf conducteur des ponts et chaussées ; il demande au préfet les motifs qui retardent l'autorisation et empêchent la reprise des constructions ; il explique qu'il a été menacé d'un procès s'il faisait construire à moins de deux mètres de la route , qu'il a en conséquence suspendu les travaux, mais que le préjudice qu'il subit est considérable ; il signale que 40 ouvriers devaient être employés aux constructions. Support Repère et soulignements du texte manuscrits au crayon rouge.

## Mots-clés

[Construction](#), [Emploi](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#), [Travailleurs et travailleuses](#)

Personnes citées [Lecerf \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Guise \(Aisne\) - Familistère : usine](#)
- [Saint-Quentin \(Aisne\)](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Crèveœur, Guillaume (1802-1877)

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Biographie Haut fonctionnaire français né en 1802 à Paris et décédé en 1877 à Versailles (Yvelines). Il est préfet de l'Aisne de 1842 à 1848.

## Informations sur le document source

Cote ARCH-FAM-2021-0-0815

Collation 1 p. (79r)

Nature du document Brouillon manuscrit d'une lettre

Lieu de conservation Familistère de Guise

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

1446  
22

Monsieur le préfet de Département de Seine  
Monsieur

au mois de juin dernier j'ai eu l'honneur de vous  
faire la demande d'un alignement pour deux des constructions près  
de la route royale n° 10 à l'extrémité du faubourg de  
quai. un état de construction des plans de ces constructions me  
a été présenté portant la valeur de la surface de la surface se la surface  
sous réserve qu'une superficie royale en déterminerait le prix m'offrant  
à acquiescer la somme <sup>immédiatement</sup> demandée.

M. l'ingénieur de St Quentin qui j'ai été forcé de voir <sup>plusieurs fois</sup>  
cette affaire m'a fait promettre avec toute la célérité possible  
à la fin de juillet dernier que je recevrais plus longtemps après lequel  
qui devrait m'autoriser à construire et m'a fait même manifeste  
de surprise des procédés que M. Leger conducteur des ponts et chaussées  
avait employés à mon égard pour m'occasionner autant de  
retard

Cher approché et je suis sur le point de ne pouvoir  
faire aucune des constructions que l'on a été forcé d'abandonner  
sans l'alignement demandé Veuillez Monsieur le préfet  
avoir l'obligeance de me faire connaître dans le cas où  
quelque difficulté s'opposerait à ce que je puisse avoir l'autorisation  
de construire sur l'alignement qui me a été proposé. Si je puis  
diviser mes constructions à bord de route sur ma limite actuelle ou  
à quelque distance de l'extrémité de ma propriété. Des plans  
avaient été confectionnés avec cette intention mais j'ai été menacé  
deux fois de s'approcher la route à plus près de deux mètres  
surtout vis-à-vis toute construction semblable je me suis déterminé à attendre  
mais ces retards me causent un préjudice considérable et qui  
le sera bien davantage s'ils se prolongent attendu que je ne pourrais  
achever des constructions dans lesquelles les ouvriers devraient être  
occupés accélérer leur achèvement et finir

Je vous en prie en la partie de votre administration pour  
avoir la prompt réponse qui me est nécessaire

et je suis avec le plus profond respect

M. le préfet

Notre très humble et obéissant

serviteur